

LES BOURSES RHODES

POUR L'ANNÉE 2011

Mémorandum

CANADA

Dans le présent document, le recours au masculin pour désigner des personnes a pour but d'alléger le texte et renvoie sans discrimination aux individus des deux genres.

1. RÈGLES GÉNÉRALES: La bourse Rhodes est décernée pour poursuivre des études à l'Université d'Oxford. La bourse est généralement accordée pour une durée de deux ans, selon le programme suivi par le boursier. Les personnes initialement admises à un programme doctoral à Oxford peuvent voir la bourse reconduite pour une troisième et dernière année, à l'entière discrétion des fiduciaires.

La continuation de la bourse Rhodes est sujette au maintien par le boursier d'un standard de conduite et de travail universitaire qui, sur l'avis des fiduciaires, justifie la bourse.

La bourse Rhodes ne peut être cumulée avec une autre bourse sans l'accord préalable du secrétaire de la Fondation à Oxford.

La répartition des bourses au Canada pour l'année 2010 se fait comme suit:

- trois bourses pour la région de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan et Alberta)
- deux bourses pour chacune des provinces de l'Ontario et du Québec, ainsi que deux bourses pour la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard).
- une bourse pour chacune des provinces de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Après la nomination d'un candidat à titre de boursier, son dossier de candidature sera transmis au système d'admission en ligne de l'Université d'Oxford. Comme les collèges de résidences et les départements universitaires ont leur propre processus d'admission, il n'y a pas de garantie qu'une place sera obtenue, et l'octroi de la bourse n'est confirmé par les fiduciaires Rhodes qu'une fois que le candidat sélectionné est admis à l'Université et dans un collège.

La pension de la bourse Rhodes consiste en un paiement direct des frais approuvés (tels que les frais d'inscription, de scolarité, de laboratoire et divers autres montants forfaitaires) à l'Université et au collège du boursier, ainsi que d'une allocation mensuelle d'au moins £977 versée directement au boursier pour frais de repas, de logement et autres dépenses. Cette somme devrait suffire à couvrir les dépenses pour l'année universitaire et pour les vacances. Toutefois, il est recommandé à ceux qui le peuvent d'y ajouter un léger supplément. La Fondation défraie les dépenses normales encourues pour effectuer le voyage aller-retour à Oxford au début et à la fin de la bourse.

Les candidats mariés doivent être avisés que l'allocation versée aux boursiers n'est suffisante que pour une personne, et que la Fondation n'assume aucune responsabilité financière pour le conjoint d'un boursier.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ : Un candidat doit:

- (1) Avoir la citoyenneté canadienne ou être domicilié au Canada;
- (2) être né entre le 2 octobre 1986 et le 1er octobre 1992;
- (3) sauf s'il est étudiant en médecine, avoir terminé un diplôme universitaire de premier cycle avant d'entreprendre ses études à Oxford.

Une personne peut poser sa candidature dans une province ou une région où elle est admissible conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessous:

- (a) La province où elle réside habituellement. La personne qui réside au Nunavut, Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest peut poser sa candidature dans une province où elle est admissible en vertu du paragraphe (b), ou à défaut d'une telle province, au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta. La personne qui réside au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard peut poser sa candidature soit dans une province où elle est admissible en vertu du paragraphe (b), soit dans la région de l'Atlantique.
- (b) Toute province où la personne a fait des études universitaires, exception faite de Terre-Neuve-et-Labrador où une candidature ne peut être soumise si la personne réside habituellement l'extérieur de cette province. On ne peut satisfaire à cette condition en n'ayant suivi que des cours d'été.

Lorsqu'une personne désire être fixée sur la province où elle peut se porter candidate, elle doit communiquer avec le Secrétaire général (voir à la page 6) qui tranche la question selon les renseignements dont il dispose.

Tous les étudiants désireux d'effectuer des études graduées en médecine devraient contacter le registrariat de la maison Rhodes car le système de formation médicale du Royaume-Uni est très différent de celui au Canada. Un étudiant ne peut pas compléter l'équivalent nord-américain d'une école de médecine dans le cadre d'une bourse Rhodes. Les étudiants qui comptent faire une recherche clinique devront normalement compléter leur internat avant de se rendre à Oxford, à défaut de quoi le British General Medical Council refusera de les accréditer.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION: Au moment de l'étude du dossier d'un candidat, les comités de sélection tiennent compte des qualités dont doivent faire montre tous les boursiers selon les volontés de Cecil Rhodes.

Il importe avant tout qu'un candidat ait manifestement un talent marqué pour les études et des aptitudes intellectuelles de niveau élevé. L'intégrité, l'altruisme, le sens du devoir envers les plus vulnérables et les qualités de meneur sont autant d'attributs nécessaires, de même que l'énergie pour mettre pleinement à profit ses talents.

M. Rhodes estimait que l'attrait pour le sport et le succès qu'on y obtient constituent la meilleure preuve du dernier trait de caractère énoncé ci-dessus. Cependant, la prouesse sportive n'est pas essentielle: un candidat peut démontrer par d'autres moyens qu'il est doté de la vigueur physique qui permet aux boursiers Rhodes d'apporter une contribution réelle. M. Rhodes accordait une importance particulière à ce point; il avait émis le vœu que tout boursier Rhodes en vienne à « placer le devoir civique au rang de but premier ».

Le candidat doit s'assurer que quatre des six lettres de recommandation au soutien de sa demande traitent de la formation universitaire qu'il a reçue et de ses succès dans ses études.

La Fondation Rhodes et l'Université d'Oxford exigent que la sélection pour une bourse et pour l'admission universitaire se fasse sans égard à la race, la religion, la couleur, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le statut civil, le contexte social ou au handicap. La situation financière d'un candidat n'est pas un critère de sélection.

Dans l'éventualité où aucun candidat de mérite suffisant ne se présente, le comité de sélection ne fera aucune nomination.

4. DÉPÔTS DES CANDIDATURES: Toute candidature doit être soumise par l'intermédiaire du site internet de la Fondation Rhodes à Oxford (<http://www.rhodeshouse.ox.ac.uk/>) et doit être complétée au plus tard le 15 octobre 2010. Il est recommandé de soumettre sa candidature le plus tôt possible. Pour plus d'informations sur la bourse Rhodes au Canada, se rendre au site: www.canadianrhodes.org

Tous les candidats qui fréquentent présentement une université canadienne doivent participer au processus de présélection de leur institution et obtenir une lettre du président de l'université. Veuillez contacter un conseiller du bureau d'aide financière à votre institution pour plus de détails sur le processus, lequel doit être entamé bien avant la date limite du 16 octobre. Le processus de soumission des candidatures en ligne pour la bourse Rhodes nécessite un code d'autorisation qui est obtenu par l'entremise du bureau d'aide financière dans les universités canadiennes.

Tous les candidats qui fréquentent présentement une université à l'extérieur du Canada doivent contacter le secrétaire du comité de sélection pour la province ou la région dans laquelle il souhaite soumettre sa candidature afin d'obtenir l'autorisation de le faire en ligne. Les coordonnées des secrétaires régionaux se trouvent à la dernière page de ce mémorandum. Comme partie intégrante de leur application, les candidats doivent soumettre une lettre du recteur de leur université qui certifie que sa candidature a été approuvée.

5. MÉTHODE DE SÉLECTION: La candidature doit être acheminée vers la province ou la région dans laquelle un candidat souhaite concourir. Les comités de sélection décident si

les conditions d'admissibilité sont remplies et font les nominations pour la bourse.

Une sélection préliminaire est effectuée lors de l'étude des dossiers des candidats. Les comités de sélection convoquent ensuite les candidats avec lesquels ils désirent avoir une entrevue. Aucun boursier n'est sélectionné sans avoir d'abord été rencontré en entrevue.

Les entrevues pour toutes les régions et provinces se tiennent à la fin du mois de novembre ou au début de décembre. Les dossiers des personnes sélectionnées sont ensuite acheminés au système d'admission en ligne de l'Université d'Oxford.

Tous les candidats sont responsables pour les frais de voyage encourus pour participer à l'entrevue.

6. CONDITIONS POUR LE MAINTIEN DE LA BOURSE: L'admission à un programme relève de la responsabilité de la faculté ou du département concerné et d'un collègue. L'élection à la bourse Rhodes ne garantit pas automatiquement l'admission à un programme ou à un collègue particulier.

La durée normale d'une bourse est de deux ans. Celle-ci est sujette en tout temps au maintien par le boursier d'un rendement scolaire et d'une conduite personnelle satisfaisante. Dans certains cas, à la discrétion des fiduciaires, la bourse peut être prolongée pour une troisième année. Les boursiers peuvent s'inscrire à:

- Un diplôme de maîtrise sans mémoire d'un an, suivi d'un deuxième diplôme de maîtrise sans mémoire à la deuxième année, pourvu que le premier diplôme ait été obtenu avec des résultats satisfaisants; les boursiers qui choisissent de faire deux maîtrises d'un an ne sont pas éligibles pour une troisième année de bourse;
- Un M.Phil. (or B.Phil.) sur deux ans; sous réserve d'une entente avec le département ou la faculté, et selon le rendement du boursier au M.Phil./B.Phil, une troisième année de bourse peut être octroyée afin de convertir le M.Phil./B.Phil. en D.Phil. (pour les personnes étudiant en sciences humaines ou sociales seulement – voir la note ci-dessous);
- Un M.Sc. en recherche; les boursiers qui s'inscrivent à ce programme ne sont pas éligibles à une troisième année de bourse;
- Un D.Phil., à partir du M.St. en études légales seulement (*Legal Research*) ou du statut préalable de « *Probationary Research Student* » (*PRS*); la troisième année de bourse, accordée à l'entière discrétion des fiduciaires, est conditionnelle à l'obtention d'une évaluation favorable de la part des superviseurs.
- Plusieurs programmes de M.Sc. d'une durée d'un an sont en fait des voies vers le doctorat. Qui plus est, les boursiers découvrent parfois l'envie de faire un D.Phil. lors de leur travaux au M.Sc. Les boursiers des Divisions des sciences humaines et des sciences

sociales, de même habituellement que ceux de la Division des sciences médicales (voir la note ci-dessous) peuvent emprunter cette voie et recevoir une troisième année de bourse (les mêmes conditions que celles stipulées au point précédent s'appliquent), pourvu qu'ils s'entendent sur ce sujet avec le secrétaire de la Fondation avant la fin de leur première année. Dans le cas d'une conversion d'un M.Sc. ou d'un M.Phil./B.Phil en D.Phil, la thèse de doctorat doit clairement constituer un prolongement du travail effectué à la maîtrise, car s'engager dans un nouveau sujet mènerait inévitablement à des années d'études sans financement;

- Un B.A. avec statut de senior (deux ans). Les boursiers qui choisissent de faire un B.A. avec statut de senior ne sont pas éligibles à recevoir une troisième année de bourse;
- Le MFE et le MBA ne peuvent être entrepris qu'au cours d'une deuxième année de bourse.

*** Notes pour les boursiers qui accèdent au D.Phil. par la voie d'un diplôme de maîtrise**

Les Divisions des sciences humaines et des sciences sociales : La plupart des départements rattachés aux sciences humaines ou sociales exigent l'obtention d'un diplôme de maîtrise pour accéder au D.Phil. Compte tenu de cette exigence, la Fondation assumera les frais pour la quatrième année d'étude dans ces **deux** divisions. Le mot « assumer » est utilisé de façon délibérée. L'aide apportée à la quatrième année constitue un fardeau financier supplémentaire pour la Fondation, bien que les fiduciaires la jugent nécessaire pour donner au boursiers la liberté d'obtenir les diplômes qu'ils désirent. Par conséquent, si un boursier est en mesure de trouver un autre commanditaire, la Fondation espère que ce commanditaire prendra en charge les coûts encourus, donnant ainsi l'occasion à la Fondation d'assumer les frais des personnes qui en sont incapables. Il est attendu des boursiers qu'ils déploient tous les efforts raisonnables pour trouver une source alternative de financement.

La Division des sciences médicales : Dans la plupart des départements de la Division des sciences médicales, les boursiers peuvent accéder au D.Phil par la voie du diplôme de maîtrise. Il faudra toutefois s'empresse de demander conseil à la Registraire de la Fondation Rhodes à Oxford (mary.eaton@rhodeshouse.ox.ac.uk).

La division de mathématique, physique et sciences de la vie : Les personnes désirant poser leur candidature à la Division de mathématique, physique et sciences de la vie ne peuvent pas emprunter la voie du diplôme de maîtrise. Elles doivent soumettre directement leur candidature au D.Phil.

La Fondation Rhodes se réserve le droit de changer ces conditions sans préavis.

7. RENSEIGNEMENTS SUR OXFORD: Il est souhaitable que les candidats se renseignent soigneusement sur le fonctionnement de l'Université d'Oxford afin de se fixer sur les études qu'ils souhaitent y faire. Des renseignements sur le sujet sont disponibles en ligne, à l'adresse www.ox.ac.uk, ainsi que dans les *Undergraduate Prospectus* et *Graduate Studies Prospectus* publiés par l'Université.

Pour des questions précises à propos d'Oxford et des bourses Rhodes, les candidats sont priés de contacter les secrétaires de leur comité de sélection, qui tenteront de les mettre en contact avec des boursiers actuels et passés en mesure d'y répondre.

8. FORMALITÉS POSTÉRIEURES À L'OBTENTION DE LA BOURSE: Dès qu'il est avisé de la décision du comité, le candidat sélectionné doit immédiatement soumettre sa candidature à l'Université d'Oxford via le formulaire de candidature gradué en ligne pour boursiers Rhodes. Des directives plus précises seront communiquées aux candidats sélectionnés.

Les candidats doivent se renseigner d'avance sur les exigences particulières pour les études qu'ils souhaitent effectuer. Par exemple, l'admission dans la plupart des programmes en économie nécessite d'avoir passé un examen pour le GRE ou le GMAT, et l'admission aux programmes des sciences humaines et sociales (B.A. ou gradués) requiert deux copies de dissertations dont il est l'auteur. Les documents relatifs à ces exigences d'admission particulières devraient être prêts au moment des entrevues.

Veillez vous référer au *Graduate Studies Prospectus* afin de vous renseigner sur les procédures d'admissions et les exigences de votre programme d'étude.

Le premier versement de la bourse est effectué au début du premier trimestre à Oxford. Aucun versement ne sera effectué plus tôt.

Les boursiers sont tenus de se présenter à Oxford en octobre 2010. L'entrée à l'Université ne peut être différée que pour les étudiants en médecine faisant leur internat.

Les boursiers devront avertir le secrétaire de la Fondation s'ils changent d'adresse.

THE RHODES TRUST, RHODES HOUSE, OXFORD

LES BOURSES RHODES

DIRECTIVES POUR LA DEMANDE DE CANDIDATURE POUR L'ANNÉE 2011

Les dépôts des candidatures pour les bourses doivent être effectués en ligne sur le site de la Fondation Rhodes: <http://www.rhodeshouse.ox.ac.uk>

La date limite d'acceptation des candidatures est le 15 octobre 2010. Les candidatures reçues après cette date seront refusées. Lors du dépôt d'une candidature, les coordonnées personnelles, ainsi que les documents et les informations suivantes seront exigés:

4. Une photocopie d'un certificat de naissance officiel et, si nécessaire, une traduction en anglais. Pour les candidats nés à l'extérieur du Canada, une preuve de domiciliation au Canada. (Les candidats sélectionnés devront produire des originaux à l'entrevue.)
5. Une déclaration écrite par le président ou recteur de votre collège ou de votre université, ou son suppléant, attestant qu'il approuve votre candidature pour la bourse. Certaines universités ont des procédures de présélection; les candidats devraient se renseigner à ce sujet. La déclaration devrait être envoyée directement au secrétaire du comité régional par l'université. Les coordonnées de ce dernier sont indiquées à la dernière page de ce document.
6. Une attestation certifiée conforme par le registraire ou un responsable de votre université ou de votre collège des cours que vous avez suivis et des notes obtenues (indiquant si possible, le nombre d'étudiants et le rang que vous occupez, pour chaque année d'études).
7. Un état énumératif de vos activités et distinctions à l'université ou au collège, y compris les bourses et prix remportés, les postes occupés, les succès sportifs et les activités para-universitaires, le tout avec les dates correspondantes.
8. Une déclaration écrite donnant un aperçu général de vos activités et intérêts, du programme que vous proposez de suivre à Oxford et du genre de travail auquel vous aspirez après avoir terminé vos études. (Ne pas dépasser 900 mots. Une attention particulière sera portée à cet exposé par le comité de sélection et il sera transmis au collège d'Oxford auquel le candidat sélectionné demandera admission.)
9. *Recommandations:* Les noms et coordonnées de six personnes qui pourront fournir des informations concernant les qualifications du candidat. Les affiliations professionnelles ou institutionnelles, les coordonnées, les adresses de courriel et les numéros de téléphone de toutes ces personnes doivent être fournis. Au moins trois de ces personnes devront avoir enseigné au candidat à l'université et au moins quatre de ces personnes devront fournir des renseignements sur les qualifications universitaires du candidat. Veuillez vous référer aux instructions ci-dessous concernant les lettres de recommandation.

NOTE: Une fois que le candidat aura transmis en ligne les coordonnées de ces personnes, la Fondation Rhodes contactera ces dernières pour les aviser des procédures à suivre pour expédier leur lettre de recommandation par voie électronique. Les lettres de recommandation doivent être reçues au plus tard le 15 octobre 2010. Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir ces lettres dès que possible. Les candidats devraient, le plus tôt possible, imprimer et distribuer aux personnes qui écriront leurs lettres de recommandation les instructions contenues dans ce mémorandum afin de les préparer adéquatement.

10. Une photographie numérique couleur de qualité, montrant la tête et les épaules, et de résolution suffisamment bonne pour qu'elle puisse être imprimée en format carte postale.
11. Tout candidat convoqué à une entrevue en novembre devra remettre un certificat médical, dûment signé par un médecin.

**LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI DOIT ÊTRE REÇU AU PLUS TARD
LE 15 OCTOBRE 2010 (PLUS TÔT SI POSSIBLE)**

N.B. — Tous les documents envoyés par les personnes dont la candidature n'aura pas été retenue seront détruits à l'issue du processus de sélection à moins qu'un candidat demande formellement que ces documents lui soient remis.

LES BOURSES RHODES

<p>Directives au candidat:</p> <p>Veillez fournir une copie de ce formulaire aux personnes qui vous recommanderont, en vous assurant que le nom et l'adresse du secrétaire du comité de sélection de la province où vous faites votre demande soient inscrits au bas de la page.</p>	<p>_____</p> <p>Nom du candidat</p>
--	-------------------------------------

Renseignements pour les personnes qui fourniront une lettre de recommandation:

La personne identifiée ci-dessus s'est portée candidate à la bourse Rhodes. Le comité de sélection vous serait grandement reconnaissant de lui fournir une évaluation sincère et impartiale de cette personne.

Il importe avant tout qu'une personne candidate ait manifestement un talent marqué pour les études et des aptitudes intellectuelles de haut niveau. L'intégrité, l'altruisme, le sens du devoir à l'endroit des plus vulnérables et les qualités de meneur sont autant d'attributs nécessaires, de même que l'énergie pour mettre ses talents pleinement à profit.

M. Rhodes estimait que l'attrait pour le sport et le succès qu'on y obtient constituent la meilleure preuve du dernier trait de caractère énoncé ci-dessus. La prouesse sportive n'est cependant pas essentielle: une personne candidate peut démontrer par d'autres moyens qu'elle est dotée de la vigueur physique qui permet aux boursiers Rhodes d'apporter une contribution réelle. M. Rhodes accordait une importance particulière à ce point : il avait émis le vœu que tout boursier Rhodes en vienne à « placer le devoir civique au premier rang ».

On ne s'attend pas à ce que vous puissiez témoigner de toutes ces aptitudes et qualifications chez la personne candidate. Si votre connaissance de cette personne est liée à son rendement universitaire, vous pouvez faire état de tout ce qui vous semble pertinent, mais nous vous prions de vous concentrer sur son potentiel et ses aptitudes intellectuelles; votre lettre sera présentée à l'appui de la demande d'admission à l'Université d'Oxford. Si par contre vous avez fréquenté la personne candidate dans un cadre autre que celui de ses études, veuillez rendre compte de ses traits de caractère. Il est utile de rappeler ici que le comité tient à décerner la bourse Rhodes à des jeunes gens d'avenir, capables de réalisations d'envergure lorsqu'ils auront atteint leur pleine maturité.

N'hésitez pas à traiter aussi bien des limites que des qualités de la personne candidate. Cela ne peut qu'ajouter du poids à une lettre de recommandation, car le comité a tendance à se montrer sceptique lorsqu'une lettre donne à penser que les compétences de la personne dont on soutient la candidature sont illimitées.

Les candidatures doivent avoir été soumises en ligne au plus tard le 15 octobre 2010. Le comité de sélection commencera vers le 19 octobre une évaluation préliminaire de ces candidatures. Il serait très utile que nous puissions prendre connaissance de vos commentaires à partir de cette date. Aussi, toutes les lettres doivent avoir été reçues au plus tard le 15 octobre 2010.

La Fondation Rhodes vous enverra un courriel avec des instructions concernant l'envoi de votre lettre de recommandation par voie électronique une fois que le candidat aura fourni vos coordonnées sur le système en ligne.

Nous vous remercions de votre collaboration. Les comités de sélection apprécient grandement de pouvoir compter sur la richesse de vos observations pour les éclairer dans l'évaluation des personnes candidates pour l'obtention d'une bourse Rhodes.

Province

Secrétaire (nom)

Adresse

LES BOURSES RHODES

CERTIFICAT MÉDICAL

Date:

Adresse:

Je certifie avoir examiné _____, candidat ou candidate à une bourse Rhodes. À partir de l'historique médical de cette personne mis à ma disposition, et des résultats de mon examen, je peux décrire son état physique, mental et émotionnel comme suit:*

Signé:

Titre:

*Si vous jugez nécessaire d'expliquer ou de nuancer vos propos, prière d'ajouter vos commentaires ci-dessous:

COORDONNÉES POUR LES COMITÉS DE SÉLECTION RÉGIONAUX

- Alberta, Saskatchewan
et Manitoba* F. W. JOHNSON, Q.C.
Gerrard Rath Johnson
700-1914 Hamilton Street, Regina, SK S4P 3N6
(306) 522-3030 Fax: (306) 522-3555
email: krenner@grj.ca
- Colombie-Britannique* JIM TITERLE
Miller Titerle LLP
225 - 209 Carrall Street
Vancouver, BC
V6B 4K7
(604) 681-4112 Fax: (604) 681-4113
email: jim@millertiterle.com
- Terre-Neuve-et-
Labrador* GLENN JANES
29-31 Pippy Place, Suite 2001
North Atlantic Building
PO Box 13067, Station A
St. John's, NL A1B 3V8
(709) -758 -0913 Fax: (709) 758-0927
email: glennjanes@gov.nl.ca
- Nouvelle-Ecosse,
Nouveau-Brunswick et
I.P.E.* RICHARD F. SOUTHCOTT
Stewart McKelvey
Purdy's Wharf, Tower 1, 1959 Upper Water St., Halifax, NS B3J 3N2;
Mailing address: P.O. Box 997, Halifax NS B3J 2X2
(902) 420-3304 Fax: (902) 420-1417
email: rsouthcott@smss.com
- Ontario* DR. ASTRID GUTTMANN
ICES, G-WING, Sunnybrook Hospital
2075 Bayview Avenue, Toronto, ON M4N 3M5
(416) 480-4055 Ext. 3783 Fax: (416) 480-6048
email: sharon.thomas@ices.on.ca
- Québec* PROFESSOR WILLIAM J. BUXTON
Faculty of Arts and Sciences, Concordia University
7141 Sherbrooke ouest, bureau AD-320, Montréal QU, H4B 1R6
(514) 848-2424 poste 2547 ou (418) 682-1257, télécopieur: (514) 848-4257
email: buxton@alcor.concordia.ca
- Prière d'envoyer vos documents écrits à l'intention de madame Rhonda Binsley,
Office of the Dean, Faculty of Arts and Sciences, Concordia University
7141 Sherbrooke ouest, bureau AD-320, Montréal QU, H4B 1R6
(514) 848-2424 poste 4462, télécopieur: (514) 848-4201
[email: ribinsley@artsci.concordia.ca](mailto:ribinsley@artsci.concordia.ca)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES BOURSES RHODES AU CANADA:

ANDREW WILKINSON, Q.C.

McCarthy Tétrault LLP, P.O. Box 10424,
Pacific Centre, Suite 1300, 777 Dunsmuir Street,
Vancouver, BC V7Y 1K2
Téléphone: (604) 643-7994 Télécopieur: (604) 643-7900
courriel: awilkinson@mccarthy.ca